Le 6 août 2024

INFORMATION – SIGNATURE D'UN ENSEMBLE CONTRACTUEL ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE ET LA SCI DU CENTRE TERTIAIRE DE FLANDRE INTERIEURE

A la suite de la délibération n°2023/145 relative à la signature d'un ensemble contractuel entre la SCI du Centre tertiaire de Flandre intérieure et la CCFI pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal d'Hazebrouck, Mr Philippe GRIMBER, Vice-Président en charge des infrastructures, a signé le 1er août 2024 un ensemble contractuel comprenant :

- la conclusion d'un prêt à usage (C. civ., art. 1875 et s.) par la SCI à Cœur de Flandre agglo portant sur le VOLUME 1 de la parcelle CT 521, la parcelle CT 522 et le VOLUME 1 de la parcelle CT 523, afin de permettre la réalisation des travaux du square urbain,
- la conclusion d'un bail emphytéotique de droit commun (C. rur., art. L. 415-1 et s.) par la SCI à Cœur de Flandre agglo portant sur la même emprise (le VOLUME 1 de la parcelle CT 521, la parcelle CT 522 et le VOLUME 1 de la parcelle CT 523)) – avec réserve au profit de la SCI d'un droit réel de jouissance spéciale pour implanter un totem,
- en contrepartie du bail emphytéotique de droit commun, la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels en l'état futur d'achèvement (CGCT, art. L. 1311-5 et s. ; contrat administratif : CGPPP, art. L. 2331-1, 1°) par la CACF à la SCI portant sur 34 places de stationnement (VOLUME 2 de la parcelle CT 509) incluses dans le parc de stationnement en cours de construction par la CACF sur sa propriété, regardé comme une dépendance de son domaine public.

En application de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, n° 358994, complétée par la décision rendue le 19 juillet 2023, Sté Seateam aviation, **le contrat est**, dans le respect des secrets protégés par la loi, **communicable sur demande auprès de la Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs par courriel (juridique@ca-coeurdeflandre.fr) ou au siège de Cœur de Flandre agglo aux jours et heures d'ouverture (Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).**